

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise <b>SAS DAGO</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	<b>324 076</b>	KE		KF	<b>277 602</b>		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[ Dont Com-posants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Com-posants	M3		KS	16 769	KT		KU	30 110	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	291	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	500	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 069	LC		LD	8 358	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	<b>TOTAL III</b>				LN	<b>24 628</b>	LO		LP	<b>38 468</b>		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	190		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
	<b>TOTAL IV</b>				LQ		LR		LS	<b>190</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	<b>348 705</b>	ØH		ØJ	<b>316 260</b>			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW	<b>601 678</b>	1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	46 879	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	291	MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP	500	MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	15 427	MT		MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
<b>TOTAL III</b>				IY		NG	<b>63 097</b>	NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	190	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ	<b>190</b>	NK		2H	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK	<b>664 965</b>	ØL		ØM		

Exercice N clos le : 31 12 20 22

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS DAGO** Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>							Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	60 553	PF	90 398	PG		PH	150 951
<b>TOTAL I</b>		RK	<b>60 553</b>	RM	<b>90 398</b>	RN		RO	<b>150 951</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 769	QA	9 818	QB		QC	14 587
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	291	QE		QF		QG	291
	Matériel de transport	QH	500	QI		QJ		QK	500
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 978	QM	3 173	QN		QO	6 152
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	<b>8 538</b>	QV	<b>12 992</b>	QW		QX	<b>21 530</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	<b>69 091</b>	ØP	<b>103 389</b>	ØQ		ØR	<b>172 481</b>
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations						SP			SR

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>					Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
<b>Provisions réglementées</b>	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX			
<b>Provisions pour dépréciation</b>	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	9 587	6V	6W	9 587
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	<b>9 587</b>	TZ	UA	<b>9 587</b>
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	UB	<b>9 587</b>	UC	<b>9 587</b>	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		9 587	UE			
	- financières			UG			
	- exceptionnelles			UJ			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	11 505		11 505		
	Autres créances clients		UX	138 279		138 279		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY	321		321		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	83 166		83 166	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	51 132		51 132	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	26 010		26 010		
	Charges constatées d'avance		VS	22 882		22 882		
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>333 294</b>	VU	<b>333 294</b>	VV
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	246 252	148 947	97 305		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	319 538	319 538				
Personnel et comptes rattachés		8C	13 951	13 951				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 989	20 989				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	23 205	23 205			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	590	590			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	216 000	216 000				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>			VY	<b>840 525</b>	VZ	<b>743 220</b>	<b>97 305</b>	
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	150 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 996	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122022</b>		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7			
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
						<b>TOTAL I</b>				
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
	Régime des sociétés mères et des filiales * ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )									
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .									
	Majoration d'amortissement *									
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		PB
			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II )						XI				
déficit ( II moins I )										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN		<b>0</b>		
						XO		<b>404 424</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2058A - Déductions diverses au 31/12/2022

Libellé	Montant
CII	79 394
<b>Totalisation</b>	<b>79 394</b>

Désignation de l'entreprise <b>SAS DAGO</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	404 424
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	404 424
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	15 212
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	5 224					
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	104 486		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>104 486</b>		Report à nouveau <small>(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>	ZG	99 262						
					<b>TOTAL II</b>	ZH	<b>104 486</b>						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	24 662	70 029				
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété				J8	53 228	XQ	109 028	98 811				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		295				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	286 856	405 586				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES		ST	215 768	245 163				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	<b>636 313</b>	<b>819 884</b>				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	7 135	6 484				
IMPOTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	6 791	12 837				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	<b>13 926</b>	<b>19 321</b>				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	276 188	213 736				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	168 657	209 640				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *						ØB	463 922					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	2,21	%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR	0	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨		
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **SAS DAGO**Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ \*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \***

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷+❸-❹-❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : <b>01012022</b>		et clos le : <b>31122022</b>		
		Durée en nombre de mois <b>12</b>		
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectifs moyens du personnel	YP		19	
dont apprentis	YF		3	
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1 006 765	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT			
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>1 006 765</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		16	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF		5 698	
Variation positive des stocks	OD		61 218	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>66 932</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Achats	ON		498 030	
Variation négative des stocks	OQ		22 560	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		544 653	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		1 467	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		79	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>1 066 789</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>6 908</b>	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		6 908	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		1 006 765	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR			

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|2|2] N° SIRET [8|9|2|4|4|0|8|7|6|0|0|0|1|9]  
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SAS DAGO]  
 ADRESSE ( voie ) [87 Rue du Fontenoy]  
 CODE POSTAL [59100] VILLE [ROUBAIX]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	105 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	25 382

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [SARL] Dénomination [HUB TO YOU]  
 N° SIREN (si société établie en France) [521154096] % de détention [38,35] Nb de parts ou actions [50 000]  
 Adresse : N° [82] Voie [Boulevard de Strasbourg]  
 Code postal [59100] Commune [ROUBAIX] Pays [FRANCE]

Forme juridique [SARL] Dénomination [Alt4]  
 N° SIREN (si société établie en France) [885360206] % de détention [38,35] Nb de parts ou actions [50 000]  
 Adresse : N° [10] Voie [rue Corneille]  
 Code postal [59170] Commune [CROIX] Pays [FRANCE]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [M] Nom patronymique [MONNIER] Prénom(s) [Arnaud]  
 Nom marital [ ] % de détention [12,44] Nb de parts ou actions [16 216]  
 Naissance : Date [20021973] N° département [08] Commune [CHARLEVILLEMEZIERES] Pays [FRANCE]  
 Adresse : N° [66] Voie [rue de la Royere]  
 Code postal [7730] Commune [NECHIN] Pays [BELGIQUE]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|2|

N° SIRET 8|9|2|4|4|0|8|7|6|0|0|0|1|9|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS DAGO

ADRESSE ( voie ) 87 Rue du Fontenoy

CODE POSTAL 59100 VILLE ROUBAIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SAS DAGO</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise : <b>87 Rue du Fontenoy</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>					
Numéro SIRET * <b>8 9 2 4 4 0 8 7 6 0 0 0 1 9</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, <b>31122022</b>					
		N-1 <b>31122021</b>					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	150 951	129 901	181 660
		Fonds commercial (1)	AH	AI		3 000	3 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		317 826	78 863
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	14 587	32 292	12 000
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 943	9 275	4 090
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE		190	
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>172 481</b>	<b>492 484</b>	<b>279 613</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		423 313	362 573
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		30 703	53 263
		Marchandises	BT	BU		160 493	160 015
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	9 587	140 197	103 693
		Autres créances (3)	BZ	CA		160 629	143 052
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG		166 579	336 090	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		22 882	40 656	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>9 587</b>	<b>1 104 796</b>	<b>1 199 343</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	<b>182 068</b>	<b>1 597 280</b>	<b>1 478 956</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise <b>SAS DAGO</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....130 382..... )	DA	130 382	130 382
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	846 917	846 917
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 224	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	99 262	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>(325 030)</b>	<b>104 486</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>756 755</b>	<b>1 081 785</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	246 252	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	216 000	115 200
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	319 538	220 662
	Dettes fiscales et sociales	DY	58 735	60 497
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		812
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>840 525</b>	<b>397 171</b>
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>1 597 280</b>	<b>1 478 956</b>
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	743 220	397 171	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

---

**SAS DAGO**

Société par actions simplifiée au capital de 130.382 €  
Siège social 87 rue de Fontenoy 59100 ROUBAIX  
SIREN : 892440876 - R.C.S LILLE METROPOLE

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIIN 2023****PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS****PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport spécial du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à trois cent vingt-cinq mille trente euros (325.030 EUR) de la manière suivante :

- 325.030 euros au compte "report à nouveau" qui, après affectation, sera débiteur de 225.768 euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 756.755 euros.

L'Assemblée prend acte qu' il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'entériner la rémunération finale des dirigeants au titre de l'accomplissement de leur mandat social respectif, savoir :

- une rémunération annuelle hors taxe de cent vingt-mille euros (120.000 EUR), au profit du Président,

- une rémunération annuelle hors taxe de cent vingt-mille euros (120.000 EUR), au profit du Directeur général,

Ce, pour l'année 2022.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide la rémunération des dirigeants au titre de l'accomplissement de leur mandat social respectif, savoir :

- une rémunération annuelle hors taxe de quatre-vingt-seize mille euros (96.000 EUR), au profit du Président,

- une rémunération annuelle hors taxe de quatre-vingt-seize mille euros ( 96.000 EUR), au profit du Directeur général,

Ce pour l'année 2023.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au Président, lequel, intervenant à l'instant, les délègue à tout collaborateur de l'office notarial sis 56 rue du Maréchal Foch à ROUBAIX (Nord), aux fins de, pour la société et en son nom, faire au tribunal de commerce tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au registre du commerce et des sociétés concernant ladite société ; aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, procès-verbaux et pièces, élire domicile, substituer une ou plusieurs personnes dans la totalité ou dans partie des pouvoirs, avec faculté pour les mandataires substitués de faire eux-mêmes toutes substitutions ; révoquer tous mandats et substitutions, recevoir le compte rendu de la mission des mandataires partiellement substitués, l'accepter ou le contester et généralement faire tout ce que le mandataire ou ses mandataires jugeront utile ou nécessaire.

## SAS DAGO

Société par actions simplifiée au capital de 130.382 €

Siège social : 87 rue de Fontenoy 59100 ROUBAIX

SIREN : 892440876 - R.C.S LILLE METROPOLE

---

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt-trois, le 23 juin, à 10h30,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social sis 87 rue de Fontenoy à ROUBAIX (59100), sur convocation du Président.

Monsieur Matthieu REGNIER, Gérant de la société dénommée « Alt4 » préside la séance en sa qualité de représentant du Président de la société.

Maître Hubert MROZ, notaire à ROUBAIX (Nord), assiste, sur autorisation des associés, à la présente assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte et véritable par les membres du bureau, permet de constater que *l'ensemble des associés est présent et représenté.*

Le président de séance constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les statuts de la société,
- copie des convocations,
- les pouvoirs des associés représentés,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président,
- les comptes annuels de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée.

*M* *GR* *3F* *AS*

Les associés prennent acte que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions et tous les autres documents et renseignements visés par la loi, les règlements et les statuts, ont été mis à leur disposition selon le délai statutaire de 15 jours. Les associés reconnaissent ainsi disposer de toutes les informations nécessaires pour leur permettre de statuer en toute connaissance de cause sur les résolutions mises à l'ordre du jour et renoncent, en tant que de besoin, à tout recours et/ou contestation quel qu'il soit à l'encontre de la société et ses dirigeants.

Le président de séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Président au titre et sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 – approbation de ces comptes et quitus au Président ;
- rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce – approbation de ces conventions ;
- affectation du résultat ;
- rémunération des mandataires sociaux ;
- pouvoir en vue des formalités.

Lecture est ensuite donnée :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport spécial du Président,
- du projet de texte des résolutions proposées.

Cette lecture terminée, le président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport spécial du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité.*

*M JK PL AB*  
*8F*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à trois cent vingt-cinq mille trente euros (325.030 EUR) de la manière suivante :

- 325.030 euros au compte "report à nouveau" qui, après affectation, sera débiteur de 225.768 euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 756.755 euros.

L'Assemblée prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'entériner la rémunération finale des dirigeants au titre de l'accomplissement de leur mandat social respectif, savoir :

- une rémunération annuelle hors taxe de cent vingt-mille euros (120.000 EUR), au profit du Président,

- une rémunération annuelle hors taxe de cent vingt-mille euros (120.000 EUR), au profit du Directeur général,

Ce, pour l'année 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide la rémunération des dirigeants au titre de l'accomplissement de leur mandat social respectif, savoir :

- une rémunération annuelle hors taxe de quatre-vingt-seize mille euros ( 96.000 EUR), au profit du Président,

- une rémunération annuelle hors taxe de quatre-vingt-seize mille euros (96.000 EUR), au profit du Directeur général,

Ce pour l'année 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M GP PL NB  
BF

### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au Président, lequel, intervenant à l'instant, les délègue à tout collaborateur de l'office notarial sis 56 rue du Maréchal Foch à ROUBAIX (Nord), aux fins de, pour la société et en son nom, faire au tribunal de commerce tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au registre du commerce et des sociétés concernant ladite société ; aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, procès-verbaux et pièces, élire domicile, substituer une ou plusieurs personnes dans la totalité ou dans partie des pouvoirs, avec faculté pour les mandataires substitués de faire eux-mêmes toutes substitutions ; révoquer tous mandats et substitutions, recevoir le compte rendu de la mission des mandataires partiellement substitués, l'accepter ou le contester et généralement faire tout ce que le mandataire ou ses mandataires jugeront utile ou nécessaire.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

